



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Plein Volume en quelques mots

Plein Volume est un programme de formation qui offre un accompagnement personnalisé aux musiciens âgés de 18 à 35 ans de la région de la Capitale-Nationale désireux de développer leur potentiel dans la sphère de la musique amplifiée, tous genres confondus. Cette formation permet la prise en charge par l'artiste de la réalisation d'un projet concret de professionnalisation (album, démo, clip, concert, tournée,...). Par son approche personnalisée, Plein Volume offre un accompagnement adapté aux niches musicales plus marginales ainsi qu'aux parcours artistiques non traditionnels. En lien avec le volet à la carte de l'Ampli, Plein Volume permettra d'assurer une synergie entre les différentes composantes de l'Ampli ayant pour effet d'ajuster notre offre de formation en fonction des besoins des participants.

La formation : nos objectifs

Se positionner

Plein Volume s'adresse à des artistes ayant déjà une identité artistique définie. Le but du projet vise la professionnalisation par la réalisation d'un projet concret. La première semaine de formation est réservée à l'évaluation du niveau d'avancement artistique.

Identifier le bon projet

Moment crucial de la formation, le choix du projet à réaliser doit se faire conjointement avec le conseiller artistique. Il peut s'agir d'un projet d'enregistrement, de mise en scène d'un spectacle, d'un démo, d'un lancement, de l'organisation d'une tournée. La recherche et la création ne font pas partie des projets recevables.

Qu'est-ce que ça prend pour atteindre mon objectif

En fonction de l'objectif à réaliser, l'artiste devra établir une liste des besoins nécessaires à la réalisation de son projet. Un **budget de départ de 500 \$** est alloué et devra être géré conjointement avec le conseiller artistique. Les participants sont libres d'effectuer du financement afin de bonifier le montant disponible. Ils devront néanmoins **participer à hauteur minimale de 250 \$** au financement du projet.

Se fixer un objectif dans le temps

Afin de pouvoir atteindre les objectifs concrets de formation, l'artiste doit déposer un calendrier de réalisation. Celui-ci ne pourra dépasser six mois après la fin de la cohorte.

Le réseautage

Développer un réseau de contact est une nécessité afin d'accéder au statut de musicien professionnel. Dans ce contexte, l'artiste devra se constituer une banque de contacts pouvant lui venir en aide dans la réalisation de son projet.

Le déroulement de Plein Volume

Le déroulement de la formation se décline en trois parties :

1. Formations de tronc commun (c.-à-d. pour l'ensemble des artistes participants) ;
2. Rencontres de travail individuelles avec l'artiste ;
3. Travail personnel de l'artiste sur son projet.

La formation en détails

1. Le tronc commun comporte les éléments pédagogiques de base nécessaires à l'accession vers un statut d'artiste professionnel. Gestion du temps, budget et finances, communication, contrats et droits de l'artiste. Seul ou conjointement avec le volet à *la carte* de l'Ampli, ces formations seront offertes selon un calendrier préétabli en début de cohorte et approuvé par les participants. L'artiste doit prévoir un minimum de trois heures par semaine pour les formations de tronc commun.
2. Les rencontres individuelles se feront selon un horaire préétabli conjointement avec le conseiller artistique et l'artiste ou le collectif. Ces rencontres de travail auront pour but de faire avancer concrètement le projet de l'artiste. Elles pourront également comporter des éléments de formation supplémentaires nécessaires à la réussite de leur projet. Selon la nature du projet, un maximum de quatre heures par semaine seront disponibles pour des suivis individuels.
3. Il est attendu de la part de l'artiste un minimum de trois heures de travail personnel sur son projet par semaine. Le conseiller artistique pourra exiger la réalisation de certaines tâches selon un échéancier précis remis à l'artiste (ex. : rédaction d'un dossier de présentation, prise de contact avec certaines personnes, ...).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les conditions générales

- Être un artiste dans le domaine de la musique âgé entre 18 et 35 ans ;
- Résider sur le territoire de la région Capitale-Nationale. Dans le cas d'un projet collectif, 50% des membres doivent répondre à cette exigence ;
- Être membre de l'Ampli au moment du dépôt de la candidature. Dans le cas d'un collectif, 50% des membres doivent répondre à cette exigence ;
- Avoir une pratique artistique reconnue par ses pairs.

Les conditions spécifiques

- L'artiste doit détenir les droits d'exploitation de ses chansons ;
- L'artiste individuel ou l'artiste issu d'un collectif ou groupe ayant vendu plus de 5000 copies en carrière n'est pas éligible à ce programme ;
- L'artiste devra investir un minimum de 250 \$ pour son projet ;
- Dans le cas d'un projet d'enregistrement, les titres doivent être des œuvres jamais enregistrées sur un support commercialisé ;
- L'artiste ne peut pas avoir un contrat en cours avec une étiquette de disque affiliée ou indépendante, sauf exception ;
- Un projet refusé peut être redéposé à la prochaine cohorte ;
- Un artiste ou un collectif ne peut bénéficier de ce programme qu'une seule fois.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION PLEIN VOLUME

Nom de l'artiste ou du collectif

Dans le cas d'un collectif, nombre de membres participants : _____

Section A - Identification

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Site internet: _____

Date de naissance : _____

Dans le cas d'un collectif, veuillez remplir la **Section A - Identification** pour chaque membre.

Section B – Description du projet

1. Démarche artistique :

Veillez donner une description sommaire de votre style musical ainsi que de vos motivations artistiques.

2. Réalisations passées dans le domaine musical :

3. Quel projet souhaitez vous réaliser dans le cadre de Plein Volume :

- Enregistrement d'album
- Enregistrement d'un démo ou d'un EP
- Mise en scène ou écriture d'un concert
- Lancement d'un album
- Organisation d'une tournée
- Création d'un vidéoclip
- Autre : _____

4. Expliquez en quoi la réalisation de ce projet pourra aider votre carrière artistique :

Section C – Pièces à joindre au dossier

Veillez joindre les éléments suivants à votre candidature :

- Deux (2) fichiers audio sur cd ou via internet en format mp3 ou youtube.
IMPORTANT : Les pièces présentées doivent être des œuvres dites originales. Il est recevable de présenter une (1) chanson non originale si celle-ci contient une démarche artistique valable derrière le travail de reprise. L'enregistrement n'a pas besoin d'être professionnel, la qualité sonore ne fera pas l'objet d'une évaluation.
- Une photo de vous ou de votre groupe, de format numérique (.jpeg)
- Une courte biographie artistique.
Si vous possédez un dossier de presse ou de présentation, prière de les joindre à votre formulaire de candidature.
- Les sections A et B complétées.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE : 21 novembre 2016 à 17h00

Par la poste ou en personne :

Ampli de Québec – Plein Volume

240, rue Saint-Joseph Est, Québec, G1K 3A9

INFORMATION

Guillaume Sirois

418.977.9764

pleinvolume@amplidequebec.qc.ca